

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur le projet de Plan De Mobilité (PDM) de Montpellier Méditerranée Métropole

Par arrêté n°MAR2025-0117, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, **du mardi 11/02/2025 à 09h00 au mercredi 19/03/2025 à 17h00** (soit 37 jours consécutifs) sur le projet de **Plan De Mobilité (PDM)** de Montpellier Méditerranée Métropole, afin de recueillir les observations et propositions du public. Montpellier Méditerranée Métropole est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). A ce titre, elle doit organiser les modalités de déplacement sur le territoire métropolitain en cohérence avec l'aménagement du territoire.

Le Plan De Mobilité est le document de planification et de programmation qui organise le transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement sur le périmètre de Montpellier Méditerranée Métropole, en lien avec les différentes Autorités Organisatrices des Mobilités, les collectivités territoriales, les services de l'État et les gestionnaires d'infrastructures, conformément à l'article L1214-1 du code des transports.

Le projet comporte une évaluation environnementale et une annexe accessibilité. L'avis de l'autorité environnementale ainsi que ceux des collectivités territoriales et de leurs groupements mentionnés au V de l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement est joint au dossier d'enquête publique.

Par décision n°E24000131/34 en date du 28/10/2024, la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

Président :

- Monsieur Georges RIVIECCIO, Colonel de l'armée de terre retraité.

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre CHALON, Ingénieur général honoraire des ponts, des eaux et des forêts,
- Monsieur François XICOLA, Ingénieur du génie à la retraite.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Par **voie dématérialisée** sur le site internet du registre dématérialisé accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis le lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/pdm2032montpellier/> ou depuis le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole <https://participer.montpellier.fr/projets>. Le dossier est également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil du siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h à 17h30, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, ainsi que dans les mairies équipées, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

- **Sur support papier**, dans les lieux suivants, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles :

- Siège de Montpellier Méditerranée Métropole** (50 Place Zeus), du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 ;
- Mairie de Montpellier** (1, place Georges Frêche), du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 (le jeudi de 10h00 à 19h00) ;
- Mairie de Baillargues** (Place du 14 Juillet), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Mairie de Courmonterral** (12, Avenue Armand Daney), le lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30, les mardi, mercredi et jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Mairie de Grabels** (1, Place Jean Jaurès), du lundi au jeudi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h30 ;
- Mairie de Juvignac** (997, les allées de l'Europe), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Mairie de Lavérune** (Place de la Mairie), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
- Mairie de Le Crès** (Place Julien Quet), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- Mairie de Murviel-Lès-Montpellier** (Rue des Lavois), du lundi au vendredi, les lundi et mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les mercredis, jeudis et vendredi de 8h00 à 12h00 ;
- Mairie de Lattes** (1, Avenue de Montpellier), du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- Mairie de Prades-le-Lez** (Place du 8 Mai 1945), du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- Mairie de Sussargues** (36 Rue Louis Bouis), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et, les lundis et vendredis de 15h00 à 17h00 et les mardis et jeudis de 15h00 à 19h00 ;
- Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone** (Place de la Porte Saint-Laurent), du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 sauf le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/pdm2032montpellier/> ou depuis le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole <https://participer.montpellier.fr/projets> ;

- Sur les registres d'enquête tenus à disposition du public dans chaque lieu d'enquête aux jours et heures susvisées, au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, en Mairie de Montpellier, en Mairie de Baillargues, en Mairie de Courmonterral, en Mairie de Grabels, en Mairie de Juvignac, en Mairie de Lavérune, en Mairie de Le Crès, en Mairie de Murviel-Lès-Montpellier, en Mairie de Lattes, en Mairie de Prades-le-Lez, en Mairie de Sussargues, et en Mairie de Villeneuve-lès-Maguelone ;

- Par voie postale au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : « M. le Président de la commission d'enquête - projet de Plan De Mobilités de la Métropole - Montpellier Méditerranée Métropole, 50 place Zeus - CS 39556 – 34961 Montpellier cedex 2 » ;

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale, et celles écrites, reçues par les membres de la commission d'enquête lors des permanences visées ci-dessous seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le registre papier au siège de Montpellier Méditerranée Métropole. Les observations et propositions du public transmises sur le registre dématérialisé seront consultables à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/pdm2032montpellier/> ou depuis le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole <https://participer.montpellier.fr/projets> ;

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux et aux horaires suivants :

LIEUX	JOUR	HEURE	LIEUX	JOUR	HEURE
Baillargues	Mercredi 12/02/2025	14h - 17h	Le Crès	Jeudi 20/02/2025	9h - 12h
	Samedi 08/03/2025	9h - 12h		Samedi 15/03/2025	9h - 12h
Courmonterral	Jeudi 20/02/2025	9h - 12h	Hôtel de Ville de Montpellier	Samedi 08/03/2025	9h - 12h
	Mercredi 19/03/2025	14h - 17h		Jeudi 13/03/2025	15h30 - 18h30
Grabels	Jeudi 13/02/2025	14h - 17h	Murviel-Lès-Montpellier	Jeudi 20/02/2025	14h - 17h
	Mercredi 05/03/2025	14h - 17h		Vendredi 14/03/2025	9h - 12h
Juvignac	Mercredi 05/03/2025	9h - 12h	Prades-le-Lez	Jeudi 13/02/2025	9h - 12h
	Mercredi 19/03/2025	14h - 17h		Vendredi 28/02/2025	14h - 17h
Lattes	Jeudi 20/02/2025	14h - 17h	Sussargues	Mercredi 12/02/2025	9h - 12h
	Mercredi 19/03/2025	14h - 17h		Jeudi 27/02/2025	14h - 17h
Lavérune	Mercredi 12/02/2025	14h - 17h	Villeneuve-lès-Maguelone	Mercredi 12/02/2025	9h - 12h
	Samedi 08/03/2025	9h - 12h		Jeudi 27/02/2025	14h - 17h

La personne responsable du projet de PDM de Montpellier Méditerranée Métropole est **Monsieur Michaël DELAFOSSE, Président de Montpellier Méditerranée Métropole**. Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès du secrétariat du Service Conduite des stratégies de mobilité, Pôle Mobilité de Montpellier Méditerranée Métropole (04.67.13.64.71), du lundi au vendredi de 9h à 12h30, et de 13h30 à 17h30, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête, remis au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, seront tenus à disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, ainsi que dans les 12 lieux listés dans le tableau ci-dessus, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Ils seront également consultables, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<https://participer.montpellier.fr/projets>) et sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/pdm2032montpellier/>.

Le projet de PDM de la Métropole, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Président de la commission d'enquête, sera soumis au Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.